

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Concours betFIRST – Trumpman

Article 1 : Organisation

1.1. Le concours “ *betFIRST – TRUMPMAN* ” (ci-après dénommé « le Concours ») est organisé par S.A. SAGEVAS (ci-après dénommée « l'Organisateur ») dont le siège est établi à 1040 BRUXELLES, rue des Francs 79.

Article 2 : Conditions de participation

2.1. Toute personne physique majeure domiciliée en Belgique peut participer à ce Concours.

2.2. Les membres du personnel de l'Organisateur et les agences de conception et de publicité ayant collaboré à l'organisation de ce Concours, ainsi que les membres de leurs familles jusqu'au premier degré, ne peuvent pas participer au Concours.

2.3. Toutes personnes qui collaborent collectivement entre elles que ce soit de manière directe ou indirecte par le biais d'une association ou d'une collectivité ou de toute autre manière pour augmenter leurs chances de réussite sont également exclues de la participation au Concours.

2.4. L'Organisateur se réserve le droit de réaliser un audit pour veiller à l'application de cet article et d'exclure toute personne ayant essayé de tricher, de perturber le bon déroulement du Concours ou n'ayant pas respecté ce règlement et ce même si la conséquence peut être de disqualifier un gagnant.

2.5. La participation au Concours implique l'acceptation expresse et sans réserve notamment (i) du présent règlement, en toutes ses dispositions, (ii) des règles de déontologie notamment en vigueur sur Internet, ainsi que (iii) des Lois et Règlements en vigueur sur le territoire belge.

Article 3 : Durée

3.1. Le Concours débute le mercredi 24/05/2017 à 00:00.

3.2. La fin du Concours est prévue le jeudi 25/05/2017 à 23:59.

Article 4 : Prix

4.1. Le prix à gagner est 100€ cash

Article 5 : Mode de participation

5.1. La participation au Concours se fait exclusivement par le site internet www.trumpman.be, à l'exclusion de tout autre moyen, dont la voie postale.

Chaque participant au Concours devra obligatoirement se connecter au site entre le 24 mai 2017 et le 25 mai 2017 avant minuit.

- Le participant devra ensuite :
 - Jouer au jeu *TRUMPMAN* et réussir une partie
 - Entrer les coordonnées demandées (à savoir : NOM – PRENOM – EMAIL – LOCALITE – DATE DE NAISSANCE, correspondance avec la carte d'identité)
 - Confirmer avoir :
 - plus de 18 ans
 - pris connaissance du présent règlement et l'accepter
 - Répondre à la question subsidiaire.

5.2. Un même participant ne peut participer qu'une seule fois au concours. Il peut néanmoins jouer au mini-jeu *TRUMPMAN* autant de fois qu'il le désire.

5.3. Les frais de connexion à Internet et autres incombent intégralement au participant. En aucun cas le participant ne peut demander à l'Organisateur de l'indemniser pour ces frais.

5.4. Il est interdit de participer au Concours à l'aide d'autres programmes que le programme du site Web. Il est interdit de modifier/adapter ce programme. De tels agissements interdits donnent lieu à une exclusion des participants concernés.

Article 6 : Détermination du gagnant

6.1. Le Concours comptera 1 gagnant.

6.2. Pour être désigné gagnant du Concours, il faut avoir participé valablement et avoir apporté la réponse correcte à la question subsidiaire (ou en tout cas la réponse la plus proche possible de la bonne réponse). En cas d'ex aequo entre participants, l'ordre d'envoi des réponses sera déterminant pour désigner le gagnant.

6.3. La décision de l'Organisateur concernant la détermination du gagnant est définitive et sans appel.

6.4. Sans préjudice de toute action judiciaire, l'Organisateur n'est pas tenu d'attribuer un quelconque prix à un gagnant qui n'aurait pas saisi correctement ses coordonnées au moment de l'inscription, ou qui aurait manifestement et par tout moyen, réussi à fausser le résultat du Concours ou ne se serait pas conformé au présent règlement. Dans cette hypothèse le prix prévu restera la propriété de l'Organisateur qui sera libre de le réattribuer ou non à toute personne de son choix.

Article 7 : Remise du prix

7.1. Après vérification de la régularité de l'inscription et des conditions d'octroi du prix en cause, le gagnant sera informé personnellement par l'agence Stratégie et/ou betFIRST par e-mail à l'adresse communiquée lors de son inscription.

Si le gagnant ne réagit pas à l'e-mail et/ou ne retéléphone pas dans les 14 jours suivants l'envoi de l'e-mail (à l'adresse e-mail ou au numéro de téléphone mentionné dans l'e-mail ou sur le site internet de l'Organisateur), l'Organisateur supposera qu'il renonce à son prix, sans possibilité de recours.

7.2. L'Organisateur et l'agence de publicité ne pourront en aucun cas être tenus responsables si l'e-mail n'a pas été reçu, pour quelque raison que ce soit, pour autant qu'ils puissent prouver l'avoir envoyé.

7.3. Le prix sera remis sur le compte betFIRST du gagnant. Le gagnant devra donc disposer d'un compte betFIRST ou créer un compte afin de pouvoir prétendre à son prix.

Si le gagnant n'a pas créé de compte dans les 14 jours suivants l'envoi de l'e-mail, l'Organisateur supposera qu'il renonce à son prix, sans possibilité de recours.

Article 8 : Responsabilité

8.1. L'Organisateur et l'agence publicitaire Strategie déclinent toute responsabilité et ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de dommages directs ou indirects si le Concours devait être annulé, modifié, interrompu ou reporté pour un cas de force majeure et/ou un événement échappant à leur volonté.

8.2. L'Organisateur ne peut être tenu responsable de l'exclusion de participants et/ou en cas de retrait du prix du gagnant en raison d'une violation des conditions figurant dans le présent règlement du Concours.

8.3. L'Organisateur et l'agence publicitaire Strategie ne peuvent être tenus responsables pour des dommages directs ou indirects occasionnés lors d'une connexion au site Web du Concours.

Il est bien entendu que les participants surfent sur le site Web www.trumpman.be et participent au Concours sous leur entière responsabilité et que chaque participant doit prendre les mesures nécessaires pour protéger ses données et son matériel informatique.

8.4. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'indisponibilité du site Web www.trumpman.be, de mauvais fonctionnement du réseau Internet, d'interruptions, de retards dans le transfert des données, de pannes informatiques ou de tout autre problème en lien avec les réseaux de communication, serveurs et fournisseurs d'accès à Internet.

8.5. L'Organisateur ne peut être tenu responsable de toute insatisfaction pendant ou après la réception du prix.

8.6. L'Organisateur se réserve en tout cas le droit de reporter toute date annoncée à une date ultérieure.

Article 9 : Protection des données à caractère personnel

9.1. Les données à caractère personnel sont destinées à l'Organisateur.

9.2. Les données à caractère personnel seront uniquement utilisées pour communiquer les résultats de l'enquête et pour informer le gagnant. Les données à caractère personnel ne seront utilisées à aucune autre fin, sauf indication et acceptation contraire par le consommateur via l'option opt-in sur le site du Concours.

9.3. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée en ce qui concerne le traitement de données à caractère personnel, telle que modifiée par la loi du 11 décembre 1998, les participants ont le droit de s'opposer au traitement de leurs données à caractère personnel, de demander d'accéder à ces données et de demander des corrections le cas échéant.

Ces demandes doivent être introduites par écrit auprès de :

S.A. SAGEVAS

Concours betFIRST – TRUMPMAN

Rue des Francs 79

1040 BRUXELLES

Article 10 : Acceptation du règlement

10.1. Ce règlement du Concours peut être consulté sur le site Web www.trumpman.be ou obtenu sur simple demande écrite adressée à :

S.A. SAGEVAS

Concours betFIRST – TRUMPMAN
Rue des Francs 79
1040 BRUXELLES

Cette demande doit être envoyée accompagnée d'une enveloppe pré-adressée et suffisamment affranchie (avec mention du nom et de l'adresse exacts du participant).

10.2. Toute forme de correspondance ou communication à propos de ce Concours (par lettre, mail, fax ou téléphone) est interdite, sauf l'envoi de ce règlement et les échanges avec le gagnant.

10.3. L'Organisateur peut modifier le présent règlement à tout moment, et il lui suffit alors de le mentionner sur le site web www.trumpman.be. Les anciennes conditions restent d'application pour les participants ayant déjà participé au Concours avant l'éventuelle modification des conditions de participation et les nouvelles conditions ne s'appliquent que pour les nouveaux participants.

10.4. Il ne sera pas tenu compte des contestations relatives au présent règlement.

11.5. L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier un participant et de lui retirer son prix si le participant ne respecte pas les règles, perturbe le bon déroulement du Concours ou n'applique pas le règlement.

10.6. Le présent règlement relève du droit belge.

10.7. Seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents pour les litiges relatifs à l'application du présent règlement.